

INVITATION À SOUMISSIONNER
Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AL1680**

<p>ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À: Allan Lapensée, Agent principal aux contrats (613) 239-5678 poste 5051 allan.lapensee@ncc-ccn.ca</p>	<p>N° DU CONTRAT: (section de la CCN seulement)</p>
<p>CLÔTURE DE L’OFFRE : Le 9 janvier 2017 à 15h00, heure d’Ottawa.</p>	
<p>RETOURNER L’ORIGINAL Veuillez soumissionner en vous servant du présent formulaire et retourner à :</p>	<p>Commission de la capitale nationale Services d’approvisionnement 40, rue Elgin Centre de sécurité, 2^e étage Ottawa, Ontario K1P 1C7 Référé au dossier de soumission de la CCN no. AL1680 OU Transmettre ce formulaire de soumission AL1680 au télécopieur de soumission no. 613-239-5012</p>
<p>DESCRIPTION DES SERVICES/BIENS: Fabrication des enseignes de nom de rue de la CCN en bordure du boulevard de la Confédération</p>	<p>RÉGION: La région de la capitale du Canada Ottawa, ON</p>

INVITATION À SOUMISSIONNER

Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

AL1680

I. OFFRE

Le soumissionnaire soussigné (ci-après appelé "l'Entrepreneur") offre par les présentes à la Commission de la capitale nationale de fournir et livrer les services et/ou biens selon le devis, modalités et conditions pour **le(s) prix forfaitaire et/ou unitaire tous compris** tel que mentionné(s) dans la section III.

II. ENTENTE GÉNÉRALE L'Entrepreneur convient:

1. De commencer les travaux dès que l'attribution du contrat est transmise et de livrer les biens au plus tard le 3 mars 2017.
2. **de fournir avec votre soumission, à ses propres frais, les garanties suivantes:**
 - (a) **aucune garantie contractuelle est exigée excepte une retenue de 10 % sur les factures.**
3. que la présente soumission et contrat, le devis, les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales pour les biens, et tous attachements et addenda émis doivent être et forment la soumission intégrale, et que la présente offre est faite sous réserve des dispositions qu'elle contient;
4. que la présente soumission remplace et annule toutes les communications, négociations et conventions relatives aux travaux, sauf celles qui font partie de la soumission intégrale, qu'elle est irrévocable pour une période de 30 jours à compter de la date de clôture des soumissions susmentionnées;
5. que la soumission intégrale, y compris les dispositions qu'elle contient et sous réserve de ces mêmes dispositions, lorsque acceptée et signée pour le compte de la Commission, est l'essence même d'un contrat liant l'Entrepreneur et la Commission.

INVITATION À SOUMISSIONNER

Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

AL1680

III. PRIX

L'Entrepreneur confirme que le(s) montant(s) inscrit(s) ci-dessous représentent le(s) prix forfaitaire et/ou unitaire tous compris mentionné(s) à la clause 1:

Description	Quantité	Taux unitaire excl taxes	Totales
Enseigne – montage latéral	72	\$ ch.	
Enseigne – montage sur base	13	\$ ch.	
		TOTAL PARTIEL	
		13% TVHO	
		TOTAL	

L'attribution du marché sera le soumissionnaire qui rencontre toutes les modalités et conditions, et, qui présente à la CCN la meilleure valeur au plan financier sur le total. La Commission se réserve aussi le droit de ne pas accepter la meilleure soumission au plan financier ni quelque soumission que ce soit, d'annuler la demande de soumission, et(ou) de faire paraître de nouveau la demande de soumission, dans sa forme originale ou en version modifiée. La Commission se réserve également le droit d'entamer des négociations avec le soumissionnaire retenu et(ou) tout autre soumissionnaire.

IV. FACTURATION

- Le entrepreneur aura le droit de recevoir les paiements dans les 30 jours, lorsque le représentant technique aura fait la livraison du certificat indiquant qu'effectivement la facture est authentique et exacte, que le entrepreneur a dûment effectué les travaux durant la période visée et a observé les termes du contrat.
- La Commission est une société d'État assujettie à la Taxe sur les biens et les services (TPS) et à la Taxe de vente provinciale (TVHO ou TVQ). L'entrepreneur doit indiquer séparément, avec la demande de paiement, le montant de la TPS et de la TVHO ou TVQ, dans la mesure applicable, que la Commission paiera. Ces montants seront versés à l'entrepreneur qui devra remettre les montants appropriés à Revenu Canada et aux gouvernements provinciaux appropriés. Le soumissionnaire gagnant doit remplir le formulaire T1204 au complet avant d'être attribuer un contrat.
- Toutes les factures doivent mentionner le numéro du contrat **xxxxxx (numéro à 6 chiffres sur la première page lorsqu'un contrat est exécuté entre le entrepreneur et la Commission)** et être soumises en trois exemplaires à :
 - Section des comptes payables
 - Commission de la capitale nationale
 - 3^e étage
 - 40, rue Elgin
 - Ottawa, Ontario
 - K1P 1C7
 - ou, envoyé par courriel en format Adobe (fichier .pdf) à payables@ncc-ccn.ca.
- Afin de vous assurer d'un règlement rapide, veuillez préparer votre facture selon les prix cotés. Des erreurs dans la facturation peuvent causer des retards de paiement. Nous vous prions de soumettre votre facture à l'adresse mentionnée ci-dessus et indiquer clairement le numéro de contrat.

INVITATION À SOUMISSIONNER
Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA
 CCN:

AL1680

V. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent principal des contrats, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent principal des contrats examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent principal des contrats. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée

VI. RÉCEPTION D'ADDENDA

Nous accusons réception des addenda suivants _____. Le soumissionnaire est tenu d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

Nous OFFRONS de vendre et (ou) de fournir à la Commission de la capitale nationale, aux conditions et modalités énoncées dans la présente et au(x) prix soumis les articles et (ou) les services énumérés ci-dessus et sur toute feuille ci-jointe.

Nom et adresse de l'Entrepreneur :

Signature(s) :

Téléphone :

Titre :

Télécopieur :

Date :

Courriel :

Attesté et signé au nom de la Commission ce _____ jour de _____, 2017

SIGNATURE(S) DE LA CCN

TITRE

CONTRATS DE FOURNITURES
Instructions à l'intention des soumissionnaires

1. Adresse

L'enveloppe contenant la soumission doit être adressée au Service des approvisionnements, Commission de la capitale nationale, 40, rue Elgin, bureau de la sécurité au 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1P 1C7.

L'enveloppe doit indiquer clairement le nom et l'adresse du soumissionnaire ainsi que la date et l'heure limite de réception des soumissions.

2. Livraison des soumissions

Les soumissions doivent parvenir à la Commission de la capitale nationale au plus tard à la date et à l'heure limites précises fixées dans l'appel d'offres. Il faut veiller à poster ou à livrer les soumissions suffisamment de temps à l'avance, étant donné que les soumissions reçues après la date et l'heure spécifiées ne seront pas acceptées ni prises en considération et qu'elles seront retournées au soumissionnaire sans avoir été ouvertes.

3. Soumissions inacceptables

Soumissions non présentées sur le formulaire de soumission et de contrat ci-joint.

Soumissions transmises par télécopieur, à moins d'indication contraire.

Soumissions reçues après la date et l'heure limites de réception des soumissions.

Les soumissions incomplètes risquent d'être rejetées.

Les soumissions non signées seront exclues.

4. Révision des soumissions

Le soumissionnaire peut apporter des révisions à sa soumission par télécopieur ou encore par voie ou de lettre, à la condition que ces révisions soient reçues avant la date et l'heure limites de réception des soumissions.

Les messages transmis par télécopieur, les lettres ou les télégrammes doivent indiquer clairement les changements requis.

5. Acceptation de l'offre

La Commission n'a l'obligation d'accepter aucune des soumissions, pas même la plus basse.

6. Façon de remplir le formulaire de soumission et de contrat

Indiquer le prix unitaire de chaque élément, multiplier par la quantité estimative, inscrire la somme dans la colonne Total et ajouter la TPS et la TVP s'il y a lieu avant d'inscrire le montant total.

La TVP est calculée en fonction de la loi de la province où a lieu la livraison.

Dactylographier ou inscrire lisiblement en lettres moulées la raison sociale complète du soumissionnaire, son adresse et son numéro de téléphone sous les rubriques Raison sociale complète de l'entrepreneur et Adresse commerciale de l'entrepreneur respectivement.

Signer le formulaire de soumission ou de contrat dans l'espace prévu à cette fin et conformément aux instructions ci-après.

La soumission doit être signée par un représentant dûment autorisé de l'entreprise. Celui-ci doit apposer sa signature normale et indiquer en regard de celle-ci à quel titre il agit. La soumission doit également porter le sceau de l'entreprise, si elle en possède un.

Il ne faut rien inscrire dans la section réservée à la signature des représentants de la Commission.

Le soumissionnaire devrait garder une copie de sa soumission pour son dossier.

CONTRATS DE FOURNITURES

Conditions générales

1. La présente commande et les présentes conditions générales sont indivisibles et constituent l'intégralité du contrat passé entre la Commission et l'entrepreneur et aucune variation par rapport à ce contrat, peu importe la façon dont elle est formulée et peu importe si l'entrepreneur l'accepte, n'aura d'effet à moins que la Commission n'y donne son consentement par écrit. Aucune pratique locale, générale ou commerciale n'est censée faire varier les conditions du contrat. Lorsque le contexte l'exige, le terme « fournitures » englobe les services.
2. La Commission recevra les fournitures sous réserve de leur inspection finale et de leur acceptation par le consignataire désigné dans la présente commande ou, si le consignataire n'est pas désigné, par toute personne autorisée par la Commission. Les fournitures défectueuses ou non conformes au devis pourront être retournées à l'entrepreneur aux frais de ce dernier.
3. En plus de devoir respecter le devis ou toute garantie légale explicite ou implicite, et même si les fournitures ont été acceptées par la Commission, l'entrepreneur devra, pendant toute la durée de la garantie qu'il aura donnée, remplacer à ses frais les fournitures qui seraient ou deviendraient défectueuses en raison d'un vice de fabrication, de l'utilisation de matériaux présentant un défaut ou d'une mauvaise qualité d'exécution. Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit indiquer la durée de sa garantie courante ainsi que les conditions auxquelles elle est assujettie.
4. L'entrepreneur garantit qu'il a le droit d'utiliser et de vendre tout dispositif ou toute pièce brevetés faisant partie des fournitures achetées et il convient de garantir la Commission contre toute demande de paiement de redevances ou de droits de licence et contre toute autre réclamation pouvant résulter de l'utilisation ou de la vente de ces pièces ou dispositifs, que ceux-ci fassent ou non partie du devis prescrit par la Commission ou qu'ils aient ou non été utilisés par l'entrepreneur dans les fournitures achetées, à défaut de devis.
5. Le fournisseur doit assumer les risques liés aux fournitures, c'est-à-dire qu'il doit assumer l'éventuelle perte partielle ou totale de ces fournitures, ou les dommages qu'elles peuvent subir tant qu'elles n'ont pas été livrées à la Commission. Cette dernière se réserve le droit de modifier le lieu de livraison n'importe quand avant l'expédition des fournitures. Dans une telle éventualité, l'entrepreneur aura droit à une indemnité en cas d'augmentation réelle de ses coûts et, inversement, si le changement du lieu de livraison entraîne une diminution de ses coûts, il devra réduire ses prix en conséquence.
6. Sauf indication contraire, les fournitures doivent être neuves et n'avoir jamais été utilisées, et l'entrepreneur doit respecter rigoureusement les quantités, le devis et les conditions se rattachant à la présente commande. Les délais fixés constituent une condition essentielle du contrat.
7. Cette vente est une vente « rendu », c'est-à-dire que, sauf indication contraire, elle doit comprendre la totalité des frais d'emballage, de chargement, de déchargement et de transport. Si l'entrepreneur paie à l'avance des frais de transport censés être à la charge de la Commission selon les modalités du présent contrat, ces frais doivent être indiqués séparément sur la facture.
8. Si les fournitures sont expédiées en wagons complets, il faut faire parvenir immédiatement à la Commission des avis d'expédition paraphés portant le numéro des wagons ainsi que l'itinéraire du chargement. Les consignes pour le service des wagons seront déduites pour chacun des wagons qui parviendront à la Commission sans que celle-ci n'ait reçu d'avis d'expédition.

CONTRATS DE FOURNITURES

Conditions générales

9.
 - a) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.
 - b) Si elle les trouve acceptables, la Commission paiera conformément aux dispositions du contrat les fournitures qui auront été livrées ou les services qui auront été rendus par l'entrepreneur avant que l'avis n'ait été donné. Pour ce qui est des fournitures qui n'auront pas été livrées ou des services qui n'auront pas été rendus avant cet avis, la Commission défraiera l'entrepreneur conformément aux conditions du contrat et elle lui versera en outre une indemnité juste et raisonnable à l'égard de ces fournitures et services.
 - c) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.
 - d) Le président peut, en donnant un avis à cet effet à l'entrepreneur, annuler ou suspendre en totalité ou en partie les travaux non terminés.
10. Sauf indication contraire dans la présente commande, le paiement sera effectué en devises canadiennes dans les 30 jours suivant la présentation de factures ou de demandes de paiement partiel ou dans les 30 jours suivant la livraison des fournitures, selon le délai le plus long. Les remises seront calculées à compter de la date où la Commission aura reçu les fournitures et des factures ou demandes de paiement partiel acceptables.
11. Le montant en dollars indiqué dans la présente commande constitue un montant final et, sauf indication contraire, il comprend la totalité des taxes (TPS et TVP) et droits applicables.
12. Aucun député à la Chambre des communes du Canada ne peut être partie au présent contrat ni en tirer un avantage quelconque.
13. Le présent accord établit comme bénéficiaires et lie les successeurs et ayants droit de la Commission et de l'entrepreneur respectivement, à la condition que l'entrepreneur s'abstienne de céder l'accord ou toute partie de son exécution sans le consentement écrit préalable de la Commission. Toute cession faite sans un tel consentement sera sans effet.
14. Les devis, dessins, échantillons, modèles et matrices fournis à l'entrepreneur par la Commission en vue de l'exécution de la commande sont réputés appartenir à la Commission et doivent lui être retournés aux frais de l'entrepreneur sur demande.
15. Les produits contrôlés sont assujettis au règlement relatif au SIMDUT.

Supplier No. / N° du fournisseur

New supplier / Nouveau fournisseur Update / Mise à jour

**SUPPLIER-DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM
FOURNISSEUR-FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT**

For NCC use only / À l'usage de la CCN seulement

PART 'A' - IDENTIFICATION / PARTIE 'A' - IDENTIFICATION

Legal name of entity or individual / Nom légal de l'entité ou du particulier	Operating name of entity or individual (if different from Legal Name) / Nom commercial de l'entité ou du particulier (s'il diffère du nom légal)		
Former Public Servant in receipt of a PSSA Pension / Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension en vertu de la LPPF		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
An entity, incorporated or sole proprietorship, which was created by a Former Public Servant in receipt of a PSSA pension or a partnership made of former public servants in receipt of PSSA pension or where the affected individual has a controlling or major interest in the entity. / Une entité, constituée en société ou à propriétaire unique, créée par un ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPPF, ou un partenariat formé d'anciens fonctionnaires touchant une pension en vertu de la LPPF, où les entités dans lesquelles ils détiennent le contrôle ou un intérêt majoritaire.		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
Address / Adresse	Telephone No. / N° de téléphone :	Fax No. / N° de télécopieur :	
Postal code / Code postal	()	()	

PART 'B' - STATUS OF SUPPLIER / PARTIE 'B' - STATUT DU FOURNISSEUR

IMPORTANT : CHOOSE ONLY ONE OF THE FOLLOWING/CHOISIR SEULEMENT UNE DES OPTIONS SUIVANTES:

(1) Sole proprietor / Propriétaire unique <input type="checkbox"/>	If sole proprietor, provide: / Si propriétaire unique, indiquez :	Last Name / Nom de famille	First name / Prénom	Initial / Initiale
(2) Partnership / Société de personnes <input type="checkbox"/>	(3) Corporation / Société <input type="checkbox"/>			
Business No. (BN) / N° de l'entreprise (NE) -	OR / OU	SIN / NAS -		
GST/HST / TPS et TVH	QST / TVQ (Québec)			
Number / Numéro : Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>	Number / Numéro : Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>			
Type of contract / Genre de contrat	Contract for services only / Contrat de services seulement <input type="checkbox"/>			
	Contract for mixed goods & services / Contrat de biens et services <input type="checkbox"/>		Contract for goods only / Contrat de biens seulement <input type="checkbox"/>	
Type of goods and/or services offered / Genre de biens et / ou services rendus :				

PART 'C' - FINANCIAL INSTITUTION / PARTIE 'C' - RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Please send a void cheque with this form / Veuillez, s.v.p., envoyer un spécimen de chèque avec ce formulaire

Branch Number / N° de la succursale	Institution No. / N° de l'institution :	Account No. / N° de compte :
Institution name / Nom de l'institution :		Address / Adresse :
Postal Code / Code postal :		

PART 'D' - DIRECT DEPOSIT PAYMENT NOTIFICATION / PARTIE 'D' - AVIS DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT

E-mail address / Adresse courriel :

PART 'E' - EMAIL ADDRESS TO SEND CONTRACTS / PARTIE 'E' - ADRESSE COURRIEL POUR ENVOYER LES CONTRATS

E-mail address / Adresse courriel :

PART 'F' - CERTIFICATION / PARTIE 'F' - CERTIFICATION

I certify that I have examined the information provided above and it is correct and complete, and fully discloses the identification of this supplier.	Je déclare avoir examiné les renseignements susmentionnés et j'atteste qu'ils sont exacts et constituent une description complète, claire et véridique de l'identité de ce fournisseur.		
Where the supplier identified on this form completes part C, he hereby requests and authorizes the National Capital Commission to directly deposit into the bank account identified in part C, all amounts payable to the supplier.	Lorsque le fournisseur indiqué sur ce formulaire remplit la partie C, par la présente, il demande et autorise la Commission de la capitale nationale à déposer directement dans le compte bancaire indiqué à la partie C, tous les montants qui lui sont dus.		
Name of authorized person / Nom de la personne autorisée	Title / Titre	Signature	Date
Telephone number of contact person / Numéro de téléphone de la personne ressource : ()			

IMPORTANT

Please fill in and return to the National Capital Commission with one of your business cheque unsigned and marked « VOID » (for verification purposes).

Veillez remplir ce formulaire et le retourner à la Commission de la capitale nationale avec un spécimen de chèque de votre entreprise non signé et portant la mention « ANNULÉ » (à des fins de vérification).

Mail or fax to: Procurement Services
National Capital Commission
202-40 Elgin Street
Ottawa, ON K1P 1C7 Fax: (613) 239-5007

Poster ou télécopier à : Services de l'approvisionnement
Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa (Ontario) K1P 1C7 Télécopieur : (613) 239-5007

SUPPLIER – DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM

FOURNISSEUR – FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT

Supplier Tax Information

Pursuant to paragraph 221(1) (d) of the *Income Tax Act*, NCC must declare form T-1204, contractual payments of government for services, all payments made to suppliers during the calendar year in accordance to related service contracts (including contracts for mixed goods and services).

The paragraph 237(1) of the *Income Tax Act* and the article 235 of the Income Tax Regulations require the supplier to provide all necessary information below to the organization who prepares the fiscal information forms.

Questions: Sylvie Monette, Accounts Payable Supervisor
(613) 239-5678 ext. 5156 or sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Direct deposit payment information

All amounts payable by NCC to the supplier will be deposited directly into the account you identified in part C. A NCC payment advice notice will also be sent to you by e-mail detailing the particularities of the payment to the address identified in part D.

Until we process your completed form, we will still pay you by check.

You must notify the NCC of any changes to your financial institution, branch or account number. You will then have to complete a new form.

The account you identified has to hold Canadian funds at a financial institution in Canada.

The advantages of direct deposit payment

Direct deposit payment is a convenient, dependable, safe and timesaving way to receive your invoice payment. Direct deposit payment is completely confidential.

There are fewer risks of direct deposit payment being lost, stolen, or damaged as may happen with cheques.

Funds made by direct deposit payment will be available in your bank account on the same day that we would have mailed your cheque.

Renseignements sur les fournisseurs aux fins de l'impôt

En vertu de l'alinéa 221(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la CCN est tenu de déclarer, à l'aide du formulaire T-1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, tous paiements versés aux fournisseurs pendant une année civile en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés à la fois de biens et de services).

Le paragraphe 237 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et l'article 235 du Règlement de l'impôt sur le revenu obligent les fournisseurs à fournir toutes les informations demandées ci-dessous à l'organisme qui prépare les formulaires de renseignements fiscaux.

Questions : Sylvie Monette, Superviseure aux comptes payable
(613) 239-5678 poste 5156 ou sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Renseignements sur le paiement par dépôt direct

Tous les montants versés par la CCN au fournisseur seront déposés directement dans le compte identifié à la partie C. Un avis de paiement de la CCN détaillant les particularités du paiement par dépôt direct vous sera envoyé par courriel à l'adresse courriel identifiée à la partie D.

Nous continuerons à vous payer par chèque jusqu'à ce que nous ayons traité votre formulaire.

Vous devez aviser la CCN de tout changement d'institution financière, de succursale ou de numéro de compte. Vous devrez donc remplir un nouveau formulaire.

Le compte que vous désignez doit être un compte en monnaie canadienne, détenu dans une institution financière au Canada.

Avantages du paiement par dépôt direct

Le paiement par dépôt direct est une méthode pratique, fiable et sécuritaire, qui permet de gagner du temps dans la réception de vos paiements de factures. Le paiement par dépôt direct est entièrement confidentiel.

Avec les paiements par dépôt direct, il y a moins de risques de perte, de vol ou de dommage, comme cela peut se produire dans le cas des chèques.

Les paiements effectués par paiement par dépôt direct sont versés dans votre compte le jour même où nous aurions posté votre chèque.

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Devis de fabrication des
enseignes de nom de rue de la CCN
en bordure du *boulevard de la Confédération*

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	2
1.1	DESCRIPTION DU PROJET	2
1.2	CONTEXTE	2
1.3	INTENTION.....	2
1.4	DÉFINITIONS	2
2	PORTÉE DES TRAVAUX	3
2.1	EXPERTISE FONCTIONNELLE	4
2.2	PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE	4
2.3	GESTION DU PROJET	5
3	CALENDRIER DES TRAVAUX	6
4	EXÉCUTION DU CONTRAT	6
4.1	RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR RETENU	6
4.2	SERVICES FOURNIS PAR LA CCN.....	7
5	GESTION DE LA QUALITÉ.....	7
5.1	TROUSSE DE DESCRIPTION ET DE SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME	7
5.2	SUIVI ET AUDIT DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	7
5.3	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE LA FABRICATION ET DE L'INSTALLATION	8
5.4	ÉNONCÉS DE GARANTIE	8
6	PERSONNES RESSOURCES	9
6.1	AUTORITÉ CONTRACTANTE DURANT LA PÉRIODE DE SOUMISSION	9
6.2	GESTIONNAIRE DU DESIGN APRÈS L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	9
7	ANNEXES	9

1 INTRODUCTION

1.1 Description du projet

La Commission de la capitale nationale (CCN) souhaite retenir les services d'un fabricant d'enseignes expérimenté disposant d'une grande expertise en matière d'impression, d'emboutissage, de formage, de finition, de peinture, d'application d'éléments graphiques, d'installation et de réparation d'enseignes de nom de rue métalliques.

À moins d'indication contraire, ce projet englobe toutes les responsabilités de gestion de projet et tous les travaux liés à la livraison de tous les éléments des enseignes de nom de rue de la CCN en bordure du boulevard de la Confédération suivants :

- Enseignes de nom de rue à montage latéral entièrement assemblées, incluant les éléments graphiques;
- Enseignes de nom de rue à montage sur base entièrement assemblées, incluant les éléments graphiques.

1.2 Contexte

Le boulevard de la Confédération comporte de nombreuses intersections avec les rues environnantes, et la signalisation particulière utilisée pour identifier le boulevard à titre d'entité unifiée est au terme de son cycle de vie utile et doit être remplacée. Une nouvelle enseigne type disponible en deux modèles (montage latéral et montage sur base) a été produite pour remplacer les enseignes existantes.

Le nouveau design d'enseigne est environ 4' x 2', constitué d'aluminium usiné ($\frac{1}{4}$ ""). Le modèle à montage latéral comprend des détails de bordures latéraux (une fente et trois trous), tandis que le modèle à montage sur base comprend des détails sur la bordure inférieure (bord plat). Mis à part ces détails, les modèles sont identiques. Chaque enseigne est dotée de part et d'autre d'un motif d'un motif de feuille d'érable en aluminium usiné ($\frac{1}{8}$ "") et d'éléments graphiques imprimés. Il y a quatre-vingt-cinq (85) enseignes à fabriquer au total, soit soixante-douze (72) enseignes à montage latéral et treize (13) enseignes à montage sur base.

1.3 Intention

Les enseignes de rue actuelles du boulevard de la Confédération ont atteint de la fin de leur cycle de vie utile et sont à remplacer.

1.4 Définitions

Aux fins de la présente soumission, les termes énumérés ci-après sont définis comme suit :

Chaque fois que l'expression « **ou l'équivalent** » ou « **équivalent approuvé** » apparaîtra après des types spécifiques de matériaux et d'articles, dans toute la présente spécification, elle devra être interprétée comme signifiant des éléments équivalents de l'avis du gestionnaire du design, sur le plan du contenu matériel, de l'exécution professionnelle et de la qualité par rapport à ce que l'on considère comme la norme minimale acceptable, et il faudra obtenir une approbation écrite du gestionnaire du design avant de proposer une solution de rechange, et ce cinq (5) jours avant la clôture de la demande de propositions.

L'**autorité contractante** est la personne désignée par la CCN pour coordonner toutes les questions relatives à l'administration du contrat.

L'**échantillon de contrôle** est un échantillon approuvé des travaux réalisés par le soumissionnaire retenu. Il est conservé à des fins de comparaison dans le contexte de la procédure d'assurance de la qualité.

Le **gestionnaire du design** est la personne désignée par la CCN pour assurer la liaison entre la CCN et le soumissionnaire retenu, et pour coordonner l'administration du programme des travaux.

L'**appel d'offres** se définit comme l'ensemble des renseignements qui précisent les modalités et conditions du contrat et les détails des enseignes requises.

Le **gestionnaire de portefeuille** signifie l'employé de la CCN chargé de la gestion tactique des terrains de la CCN qui sont répartis selon des régions géographiques ou des portefeuilles distincts.

Le **soumissionnaire retenu** est le soumissionnaire qui se verra attribuer le contrat subséquent et qui sera responsable de tous ses agents, ses transporteurs, ses représentants et ses sous-traitants ainsi que de tous les autres participants à la réalisation des travaux spécifiés.

La **soumission** se définit comme une offre proposée pour le contrat et accompagnée des renseignements supplémentaires obligatoires qu'un soumissionnaire présente en réponse à l'appel d'offres lancé par la CCN.

Le **soumissionnaire** est un entrepreneur qui présente une proposition ou une soumission.

2 PORTÉE DES TRAVAUX

Le contrat qui résultera de cet énoncé des travaux inclura la gestion du projet / de la production et/ou la fabrication de toutes les structures d'enseignes et toutes les applications graphiques.

L'entrepreneur retenu doit assister à au moins trois (3) visites de chantier et/ou réunions aux bureaux administratifs de la CCN au cours du contrat proposé, et ce, avec deux (2) jours de préavis. L'entrepreneur retenu est responsable de l'ensemble des coûts associés à ces visites de chantier / réunions.

2.1 Expertise fonctionnelle

L'expertise fonctionnelle décrite ci-après est requise pour assurer la réalisation réussie du contrat :

- Gestion du projet et gestion de la production, coordination des services et contrôle de la qualité;
- Fabrication, préparation des surfaces et assemblage;
- Production graphique, application et mise en place.

2.2 Processus de mise en œuvre

Le processus de mise en œuvre des travaux identifiés dans cet appel d'offres comprend les tâches qui suivent, en tout ou en partie :

Préparation avancée :

- Préparation du plan de travail / calendrier détaillé et mises à jour régulières, selon les besoins;
- Préparation et approbation de tous les échantillons de contrôles pour toutes les surfaces : surfaces métalliques et revêtements graphiques appliqués sur les surfaces métalliques;
- Un tableau d'échantillonnage incluant quatre (4) échantillons 5 X 5 (aplats de couleurs de 50 cm carrés) pour chaque couleur Pantone décrite dans le devis et qui doivent être choisis et approuvés par le gestionnaire de design de la CCN;
- Jusqu'à trois (3) échantillons préproduction pour approbation par le gestionnaire de design de la CCN et une (1) inspection du premier article (FAI) pour la contrôle de la qualité par le fournisseur;
- Emballage et livraison.

Fabrication selon les spécifications fournies, incluant :

- Fabrication des enseignes de nom de rue en aluminium vierges, y compris l'emboutissage, l'usinage et le découpage, le fraisage, le creusage, le forage / perçage numérisé, etc.;
- Fabrication des éléments d'aluminium en forme de feuille d'érable, y compris l'emboutissage, l'usinage et le découpage, le fraisage, le creusage, etc.;
- Préparation des surfaces pour les applications graphiques extérieures;
- Installation de pellicules haute résolution, résistant aux intempéries et autoadhésives conformément aux instructions techniques spécifiées;
- Mise en place de graphiques par impression à base de solvant sur pellicules de vinyle conformément aux instructions techniques spécifiées;

- Mise en place / fixage des éléments en forme de feuille d'érable conformément aux instructions techniques spécifiées;
- Fourniture des matériaux et de la quincaillerie spécifiée et des composantes achetées.
- Emballage et identification distincts pour les enseignes de nom de rue à montage latéral et à montage sur base.
- Livraison comprise.

Livraison :

- Échantillons :

Commission de la capitale nationale
a/s de Scott Graham, designer industriel du projet
40, rue Elgin, local 202
Ottawa (Ontario)
Canada K1P 1C7

- Unités de production :

Commission de la capitale nationale
Ferme de recherche de la Ceinture de verdure
a/s de Scott Graham, designer industriel du projet
1740, avenue Woodroffe
Ottawa (Ontario) K2G 2R8

Remarque : les livraisons à cette adresse s'effectuent sur rendez-vous seulement; l'entrepreneur retenu doit coordonner les livraisons avec le gestionnaire du design.

2.3 Gestion du projet

L'entrepreneur retenu doit affecter un gestionnaire de projet/production expérimenté qui agira comme personne-ressource unique pour le contrat. Cette personne devra connaître parfaitement tous les aspects du contrat. Elle sera chargée de voir à ce que l'ensemble des tâches du projet soient mises en séquence et planifiées de manière à ce que la livraison finale respecte l'échéancier approuvé, à ce que le budget soit respecté et à ce que l'ajustement et le fini soient d'excellente qualité.

Le gestionnaire de projet doit prévoir les problèmes et fournir des recommandations pour atténuer les difficultés qui surgiront. Le gestionnaire de projet doit aussi communiquer fréquemment avec le gestionnaire du design de la CCN, surveiller l'état d'avancement du projet continuellement et présenter des rapports d'avancement sur une base régulière, par écrit.

Toutes les propositions de modification de l'échéancier, d'ordre de changement ou d'intervention susceptible d'avoir une incidence sur la qualité des produits devront être présentées par écrit au gestionnaire du design de la CCN. Elles devront être approuvées par écrit par la CCN avant leur adoption.

Le gestionnaire de projet de l'entrepreneur doit passer en revue toutes les exigences relatives aux enseignes qui sont établies dans le présent document et qu'il élabore un échéancier complet grâce auquel les matériaux requis, les services sous-traités, la fabrication et l'installation seront tous réalisés de manière à respecter les normes de qualité et les jalons du projet fixés par la CCN.

3 CALENDRIER DES TRAVAUX

À titre de condition du contrat, l'entrepreneur retenu doit achever la fabrication et livrer les 85 enseignes spécifiées dans les présentes au plus tard le **3 mars 2017**.

Les paiements sont faits dans les 30 jours suivant la réception d'une facture acceptable à l'adresse courriel payables@ncc-ccn.ca. Les biens doivent être livrés avant de facturer.

La CCN retiendra 10 % du prix de toutes les factures pour l'ensemble des travaux, jusqu'à que la totalité des installations et des restaurations de site soient terminées, inspectées et approuvées et jusqu'à ce que tous les livrables connexes aient été reçus, y compris les éléments de mise en service.

4 EXÉCUTION DU CONTRAT

4.1 Responsabilités de l'entrepreneur retenu

L'entrepreneur retenu doit exécuter les tâches décrites dans ce document d'appel d'offres avec excellence et en faisant preuve de professionnalisme exemplaire.

En commençant les travaux précisés dans la présente, l'entrepreneur retenu assumera l'entière responsabilité de voir à la conformité des assemblages, des composantes et des pièces illustrés ou exigés avec les spécifications fournies.

Tous les produits et travaux seront assujettis à l'inspection et à l'approbation par la CCN. Un produit inacceptable, une exécution défectueuse et des dommages ne seront pas acceptés. Le paiement pour le contrat entier sera retenu jusqu'à ce que l'on ait réglé les lacunes en fonction des strictes normes applicables.

La CCN établira un calendrier d'inspection selon l'échéancier fixé par l'entrepreneur retenu après qu'elle l'aura approuvé. Chaque semaine, pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur retenu devra fournir un échéancier révisé au gestionnaire du design, à moins que le dernier échéancier demeure inchangé.

L'entrepreneur retenu doit tenir un dossier de projet bien organisé et fournir dans les plus brefs délais au gestionnaire du design de la CCN des copies de tous les reçus

relatifs aux matériaux achetés, afin qu'elle puisse s'assurer du respect de toutes les spécifications.

4.2 Services fournis par la CCN

Un représentant de la CCN (le gestionnaire du design) assurera la liaison pour toutes les approbations et les demandes de renseignements techniques après l'attribution du contrat ainsi que pour l'approbation des dessins d'atelier (au besoin) et des installations achevées.

Le gestionnaire du design ou le gestionnaire de portefeuille de la CCN donnera l'approbation finale des enseignes usinées et des composantes graphiques.

5 GESTION DE LA QUALITÉ

La CCN et l'entrepreneur retenu seront tous deux responsables de la qualité globale du système de signalisation de rue de la CCN sur le boulevard de la Confédération, qui est géré par les procédures intégrées suivantes :

- Le devis et les dessins de fabrication et d'installation des enseignes;
- Le suivi et les audits d'assurance de la qualité;
- Les inspections et les approbations des éléments fabriqués;
- La livraison;
- Les énoncés de garantie.

5.1 Trousse de description et de spécifications du système

Des documents exhaustifs qui décrivent les enseignes à montage inférieur et à montage sur base du boulevard de la Confédération ont été rendus disponibles dans le cadre du présent contrat. Ces documents comprennent tous les renseignements requis pour la fabrication des composantes de l'enseigne principale et de l'élément en forme de feuille d'érable, ainsi que les détails d'installation indiqués. Il incombe à l'entrepreneur retenu de comprendre et de respecter les spécifications qu'ils renferment.

L'entrepreneur retenu devra vérifier l'ensemble des dimensions et des détails qui figurent dans les dessins avant d'entreprendre les travaux. Il devra signaler rapidement par écrit au gestionnaire du design toute divergence entre ces dessins et les spécifications.

5.2 Suivi et audit de l'assurance de la qualité

La CCN est ultimement responsable de l'assurance permanente de la qualité, soit directement, soit par l'entremise de tiers engagés pour s'acquitter de ces obligations.

AUDITS : Tout au long des diverses phases du projet, le gestionnaire du design, le gestionnaire de portefeuille et/ou un représentant contractuel de la CCN effectueront des audits d'assurance de la qualité par des méthodes d'échantillonnage tant aléatoire que systématique.

AUDITS PROPRES À UN SITE : Toutes les nouvelles installations nécessitant des travaux d'enlèvement et d'installation à réaliser avec précision (p.ex., la mise en place des éléments en forme de feuille d'érable) feront l'objet d'un audit. Il incombe à l'entrepreneur retenu d'informer la gestionnaire du design de la CCN et d'établir le calendrier des installations de manière à permettre à celui-ci de coordonner ces audits.

5.3 Contrôle de la qualité de la fabrication et de l'installation

L'entrepreneur retenu sera responsable de toutes les fonctions de contrôle de la qualité de la configuration graphique et typographique, de l'application des pellicules, de la fabrication, de la manipulation, du transport et de l'installation.

CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS : Il incombe à l'entrepreneur retenu de vérifier la conformité aux spécifications détaillées relativement à la fabrication et au montage de toutes les enseignes et de tous les composants. Avant de commencer la fabrication, il faudra mettre à la disposition du gestionnaire du design de la CCN des copies des reçus officiels pour tous les matériaux, afin qu'il assure l'utilisation de ceux qui sont spécifiés.

DOMMAGES AVANT L'INSTALLATION : Tous les dommages subis avant la livraison des produits relèveront de la responsabilité de l'entrepreneur retenu. L'entrepreneur devra fabriquer et fournir des caisses, des palettes et des housses de protection appropriées pour transporter les matériaux finis et non finis.

DOMMAGES INFLIGÉS PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE : L'entrepreneur retenu ne sera pas tenu responsable des dommages infligés aux enseignes de rue pour cause de vandalisme ou d'un abus anormal ou accidentel des enseignes et de leurs composants, survenus après le début de la période de garantie.

5.4 Énoncés de garantie

GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION : L'entrepreneur retenu garantira la bonne exécution et l'absence de défauts matériels durant une période d'un (1) an après l'acceptation finale des travaux, et, sans coût additionnel, il réparera ou remplacera promptement, à la satisfaction de la CCN, toutes les enseignes et tous les éléments de celles-ci qui, de l'avis de la CCN, sont défectueux sur le plan des matériaux ou de l'exécution, dans des conditions d'utilisation normales.

6 PERSONNES RESSOURCES

6.1 Autorité contractante durant la période de soumission

Allan Lapensée
Agent principal des contrats
Services des finances et de l'approvisionnement
Commission de la capitale nationale
allan.lapensée@ncc-ccn.ca
Téléphone : 613-239-5678, poste 5051

6.2 Gestionnaire du design après l'attribution du contrat

Scott Graham
Designer industriel du projet
Design industriel et graphisme de l'environnement
Commission de la capitale nationale
scott.graham@ncc-ccn.ca
Téléphone : 613-239-5678, poste 5594

7 ANNEXES

- A. *Spécification d'enseigne de rue du boulevard de la Confédération – montage latéral*
- B. *Spécification d'enseigne de rue du boulevard de la Confédération – montage sur base*
- C. *Fiche Technique 3M pour pellicules réfléchissantes Scotchlite™ de catégorie ingénieur, série 3200T*
- D. *Fiche Technique 3M – VHB 4941, 5952, RP Family*
- E. *Fiche Technique 3M – VHB Tape Cold Temperature Performance*
- F. *Fiche Technique Drytac pour Weathershield Glossy*